BUREAU COMMUNAUTAIRE

du 26 mars 2009 - 19:30

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Ordre du Jour (rapports joints)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

01 – MISE EN OEUVRE D'UNE PISTE DE MOUNTAINBOARD SUR UNE PARTIE PREVUE A VOCATION SPORTIVE DU PARC D'ACTIVITE DU BOIS DE PLAISANCE A VENETTE

HABITAT

02 – JAUX - SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION "FACADES" LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE - DOSSIER REGNAULT

VIE LOCALE

03 – CONVENTION DE STAGE AVEC L'UTC PORTANT SUR L'AVENIR DES EQUIPEMENTS DU CLUB D'AVIRON DE COMPIEGNE (SNC) ET SUR LA VALORISATION DU PORT DE PLAISANCE DE COMPIEGNE

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 mars 2009

Le vingt six mars deux mille neuf à 19h30, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents:

Eric BERTRAND, Jean DESESSART, Renza FRESCH, Baudouin GERARD, Jean-Claude GRANIER, Sadi GUERDIN, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Jean-Pierre LEBOEUF, Philippe MARINI, Christian NAVARRO, Laurent PORTEBOIS, Robert TERNACLE, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Michel LE CARRERES, Marc RESSONS, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Etaient absents excusés :

Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. LACROIX - Directeur Général des Services Techniques

M. TRAISNEL - Directeur Général Adjoint

M. HUET - Directeur Général Adjoint

M. JORROT - Directeur du Service Financier

Mme BOUCHARA – Directrice de la Communication

Mme OZENNE – Directrice de la Stratégie et de la Promotion du Territoire

<u>Date de convocation</u>: 16/03/2009 <u>Date d'affichage</u>: 20/03/2009

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant : 21

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 21

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

01 - MISE EN OEUVRE D'UNE PISTE DE MOUNTAINBOARD SUR UNE PARTIE PREVUE A VOCATION SPORTIVE DU PARC D'ACTIVITE DU BOIS DE PLAISANCE A VENETTE

L'Agglomération est sollicitée par l'Association Mountainboard Compiègne et par le Comité Département de Roller Skating pour que puisse être mise en œuvre sur une partie des terrains du parc d'activités du Bois de Plaisance destinés aux activités sportives, la réalisation d'une piste de mountainboard.

Celle-ci occuperait un site de l'ordre du 3 hectares et correspondrait à un aménagement léger comportant des mouvements de terre s'adaptant à la pente du site, ainsi qu'un grillage de clôture.

Après discussion avec la Commune de VENETTE et plusieurs rencontres avec les porteurs de ce dossier, il est proposé de mettre en œuvre cet aménagement spécifique à l'échelle de l'Agglomération, évalué à 30 000 €.

Le concours financier du FRAPP serait sollicité.

Cet aménagement permettrait de prévoir l'organisation par cette association d'une épreuve du championnat de France au début du mois de juillet.

Le Bureau communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame FRESCH,

Vu, l'avis favorable de la Commission de d'Administration, des Finances et la Promotion Economique du Territoire en date du 10 mars 2009,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, l'aménagement d'une piste de mountainboard sur une partie des terrains du parc d'activités du Bois de Plaisance à VENETTE classée au plan d'occupation des sols en Naap prévoyant des activités sportives.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à faire réaliser les travaux correspondants estimés à 30 000 € HT et à solliciter le concours financier du Conseil Régional au titre du FRAPP.

ADOPTÉ PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Et ont, les membres présents, signé après lecture, 1 abstention(s): M. Baudouin GERARD Pour copie conforme, Le Président,

> Philippe MARINI Sénateur-Maire de Compiègne

HABITAT

02 - JAUX - SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION "FACADES" LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE - DOSSIER REGNAULT

Dans le cadre de l'OPAH intercommunale, il avait été décidé de mettre en œuvre une opération de réhabilitation des façades en s'appuyant sur une subvention du Conseil Régional (FRAP).

♦ Dossier de M. et Mme REGNAULT – 1175 et 1181 rue de la République à JAUX

Ce projet vise à remettre en état l'ensemble de la façade sur rue et un pignon en brique et pierre de taille. Le projet se décompose en deux parties :

- 1- <u>1175 rue de la République</u> : un logement locatif sur la partie avant gauche du bâtiment (volets blancs) ainsi que le pignon le montant des travaux s'élève à 7 426,50 € TTC,
- 2- <u>1181 rue de la République</u> : le côté porche et grange à l'avant droit du bâtiment le montant des travaux s'élève à 6 773,50 € TTC.
- 1 <u>1175 rue de la République</u> : Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000.00 € pour une dépense subventionnable de 7 426,50 € TTC. Ces 2 000.00 € proviendront pour 600.00 € du Conseil Régional (FRAP) et pour 1 400.00 € de la commune de Jonquière qui a délibéré favorablement sur ce sujet.
- 2 1181 rue de la République : Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000.00 € pour une dépense subventionnable de 6 773,50 € TTC. Ces 2 000.00 € proviendront pour 600.00 € du Conseil Régional (FRAP) et pour 1 400.00 € de la commune de Jonquière qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

Le Bureau communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur NAVARRO,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration, des Finances et la Promotion Economique du Territoire date du mardi 10 mars 2009,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'attribuer à M. et Mme REGNAULT :

- 1 une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 7 426,50 € TTC concernant le nettoyage des briques, le remplacement de celles endommagées et les joints refaits au mortier de chaux au logement locatif situé au 1175 rue de la République à JAUX,
- 2 une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 6 773,50 € TTC concernant le nettoyage des briques, les parties ciment piochées et les pierres réparées avec un mortier de poudre de pierre, le remplacement des plus endommagées par un placage de pierre de 10 cm d'épaisseur au 1181 rue de la République à JAUX,

AUTORISE, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers,

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,

Philippe MARINI Sénateur-Maire de Compiègne

VIE LOCALE

03 - CONVENTION DE STAGE AVEC L'UTC PORTANT SUR L'AVENIR DES EQUIPEMENTS DU CLUB D'AVIRON DE COMPIEGNE (SNC) ET SUR LA VALORISATION DU PORT DE PLAISANCE DE COMPIEGNE

Le projet Seine-Nord pourrait remettre en cause les conditions actuelles d'utilisation de l'Oise et de l'Aisne par le club d'aviron de Compiègne. Il convient donc de rechercher les solutions envisageables de relocalisation totale ou partielle du SNC.

Par ailleurs, le transfert récent de la compétence tourisme au profit de l'ARC nous amène à mieux intégrer la problématique du port de plaisance de Compiègne. Dans ce cadre, il est intéressant d'envisager une réflexion qui visera à dessiner les pistes d'aménagement possible du secteur du port de plaisance, du SNC, de l'ancienne piscine, des parkings attenants et de l'extrémité de la rampe d'accès à la terrasse du château de Compiègne.

Il a été envisagé de mener ces réflexions exploratoires avec le concours des étudiants GSU de l'UTC en s'appuyant ponctuellement en complément sur des expertises extérieures.

Le montant de la convention correspondante est fixé à 10 000 € HT.

Le Bureau communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration, des Fiances et la Promotion Economique du Territoire en date du 10 mars 2009,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE, la signature par le Président ou son représentant de la convention de stage correspondant aux attendus de la présente délibération pour un montant de 10 000 € HT qui sera finalisée avec l'UTC et UTeam – UTEAM.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,

Philippe MARINI Sénateur-Maire de Compiègne